

DEPARTEMENT
de Maine-et-Loire
ARRONDISSEMENT
d'ANGERS

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

COMMUNE de
**MORANNES SUR
SARTHE -
DAUMERAY**

Séance du **LUNDI 5 MAI 2025**

Le 5 mai 2025 à 19h30, le conseil municipal de MORANNES SUR SARTHE – DAUMERAY s'est réuni dans la salle du conseil sous la présidence de Monsieur Jean-Marie CARDOEN, Maire.

Convocation du 29 avril 2025 – Nombre de membres 29 – Présents 24

Étaient présents Mesdames et Messieurs :

LECOURT Sylvie, Maire déléguée de CHEMIRÉ SUR SARTHE et adjointe,

DAVY Jean-Luc, Maire délégué de DAUMERAY et adjoint,

ATANI Béatrice, LEDERNET Christian, RENAULT Alexandra, CHERBONNIER Noël, CHERRÉ Christelle, GUÉRY Louis, LECHERF-VANDERHAEGEN Catherine, BONNAVENTURE Mickaël, adjoints,

CLÉMOT Dany, de MIEULLE Roger, DIARD Françoise, DUPUIS Virginie, ETOURNEAU Patrice, FRESNEAU Éric, FREULON Véronique, GUITTON Sébastien, HUMEAU Emmanuelle, LETHIELLEUX Joëlle, MOGUET Françoise, SIMON Emmanuel, THIBAUT Jean-Paul conseillers municipaux.

Absents ayant donné procuration : DELUK – DE BUYSSCHER Véronique (pouvoir à LECHERF-VANDERHAEGEN Catherine), de RICHEMONT Xavier (pouvoir à LETHIELLEUX Joëlle), LANGLAIS Hélène (pouvoir à HUMEAU Emmanuelle), MARTIN Denis (pouvoir à DAVY Jean-Luc),

Absent excusé : Néant

Absent : ALLARD Mickaël

Secrétaire de Séance : SIMON Emmanuel.

DCM N° 2025 – 026 : CCALS – VERSEMENT D'UN FONDS DE CONCOURS POUR TRAVAUX D'ASSAINISSEMENT EAUX USEES

Monsieur le Maire fait savoir que dans le cadre du schéma directeur d'assainissement, la Communauté de Communes Anjou Loir et Sarthe porte des travaux d'amélioration du fonctionnement des réseaux d'eaux usées ainsi que la réhabilitation de certains réseaux existants.

Conformément au pacte financier et fiscal voté en avril 2024 et à son annexe 1 relative au règlement du fonds de concours (modifiée en décembre 2024), la commune est sollicitée pour participer au financement global de l'opération de mise en séparatif de réseaux unitaires rue de la Saulaie, rue du Pont, Grande rue, Ruelle et Place St Nicolas.

Compte tenu du montant de l'opération (450.666,53 € HT) et de ses divers financements (223.410,00 €), la commune est sollicitée pour verser 10 % du reste à charge soit la somme de 22.725,65 € arrondie à 22.726 €.

Monsieur le Maire propose donc au Conseil Municipal :

- D'acter le principe de ce cofinancement,
- De s'engager à verser un fonds de concours d'un montant de 22.726 € à la CCALS.

Monsieur Roger de MIEULLE pense qu'un tel financement est interdit.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré à l'unanimité moins 7 abstentions (Mme CLEMOT, DIARD, LETHIELLEUX + pouvoir de M. DE RICHEMONT, HUMEAU + pouvoir de Mme LANGLAIS et M. LEDERNET) et 2 VOIX contre (M. THIBAUT et de MIEULLE) accepte ses propositions.

La présente délibération sera déposée en préfecture et ampliation transmise à Monsieur le Président de la CCALS.

Fait et délibéré les jour, mois et an ci-dessus
Et ont signé au registre les membres présents
Pour extrait conforme,
Le Maire,

Jean-Marie CARDOEN.

